



MAIRIE DE  
**L'ÎLE D'YEU**

DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le



ID : 085-218501138-20240116-DELNN240117-DE

Séance du : 16 Janvier 2024

Numéro de la délibération : DEL/NN/24/01/17

<b>Date Convocation</b> 09/01/2024	<p>Le Seize janvier Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 15</b> : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Line CHARUAU</p> <p><b>PROCURATIONS 8</b> : Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et qui ont donné respectivement procuration à Brigitte GIGOU, Sandrine TARAUD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Carole CHARUAU, Alice MARTIN, Michel BOURGERY et Yannick RIVALIN</p> <p><b>ABSENTS 3</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
<b>Date Affichage</b> 09/01/2024	
<b>Nombre de Conseillers</b>	
- en exercice <b>26</b> - présents <b>15</b> - procurations <b>08</b> - absents <b>03</b>	

## 17-VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL, RUE DE L'ARMÉRIA

**Rapporteur : Isabelle CADOU**

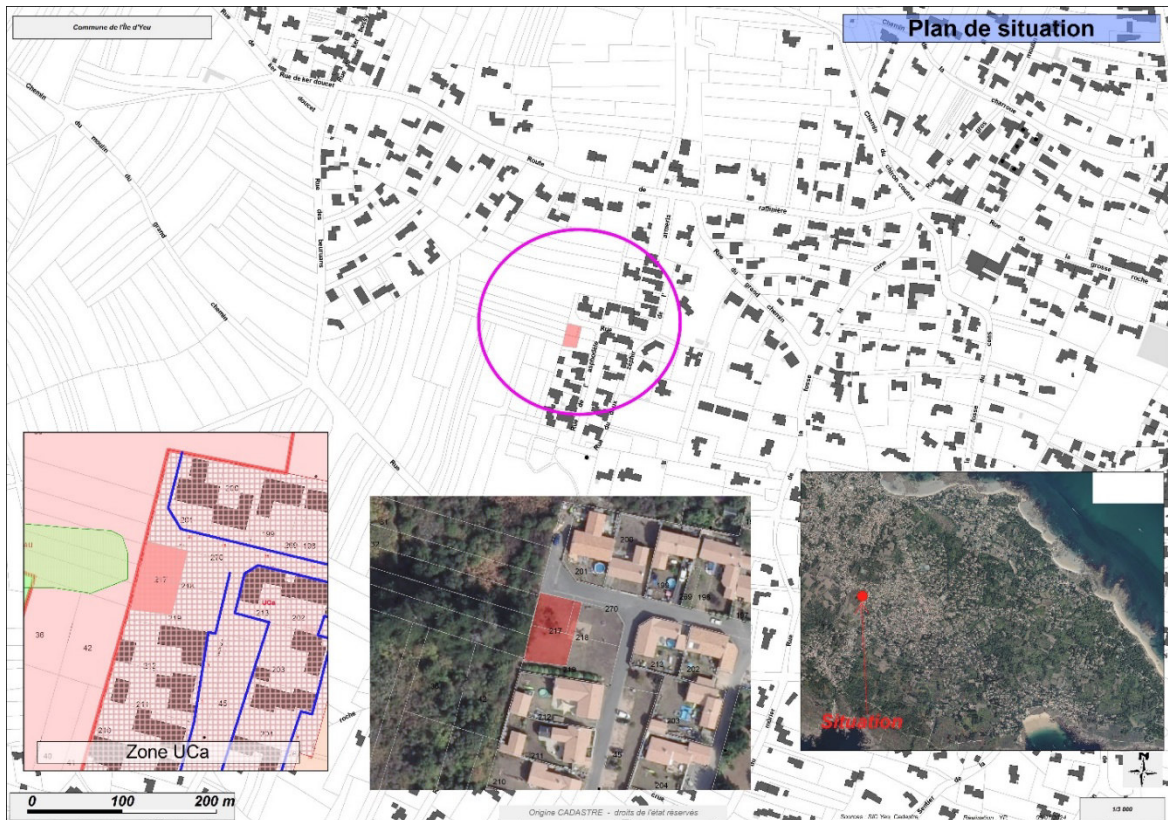
La Commune, afin faire face aux tensions importantes quant à l'accès au logement pour une population aux revenus moyens et modestes, au regard de l'évolution des prix fonciers et immobiliers constatés, s'efforce de permettre l'accès à la propriété.

Depuis plusieurs années une liste de candidats est tenue afin d'enregistrer les demandeurs de terrains ou de biens.

En septembre 2022, le Conseil Municipal avait mis à jour les critères permettant de postuler à l'acquisition des biens proposés par la Commune.

En juin 2023, la Commune a donc organisé un tirage au sort public, en mairie, afin de désigner les lauréats de sept (7) terrains communaux.

Aujourd'hui, il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour la cession d'un des sept biens situé rue de l'ARMÉRIA.



**Plan de situation**

**Description du bien :**

Superficie : 379m<sup>2</sup> ;

Prix de cession (net vendeur) : 66.325,00 € (175€/m<sup>2</sup>) ;

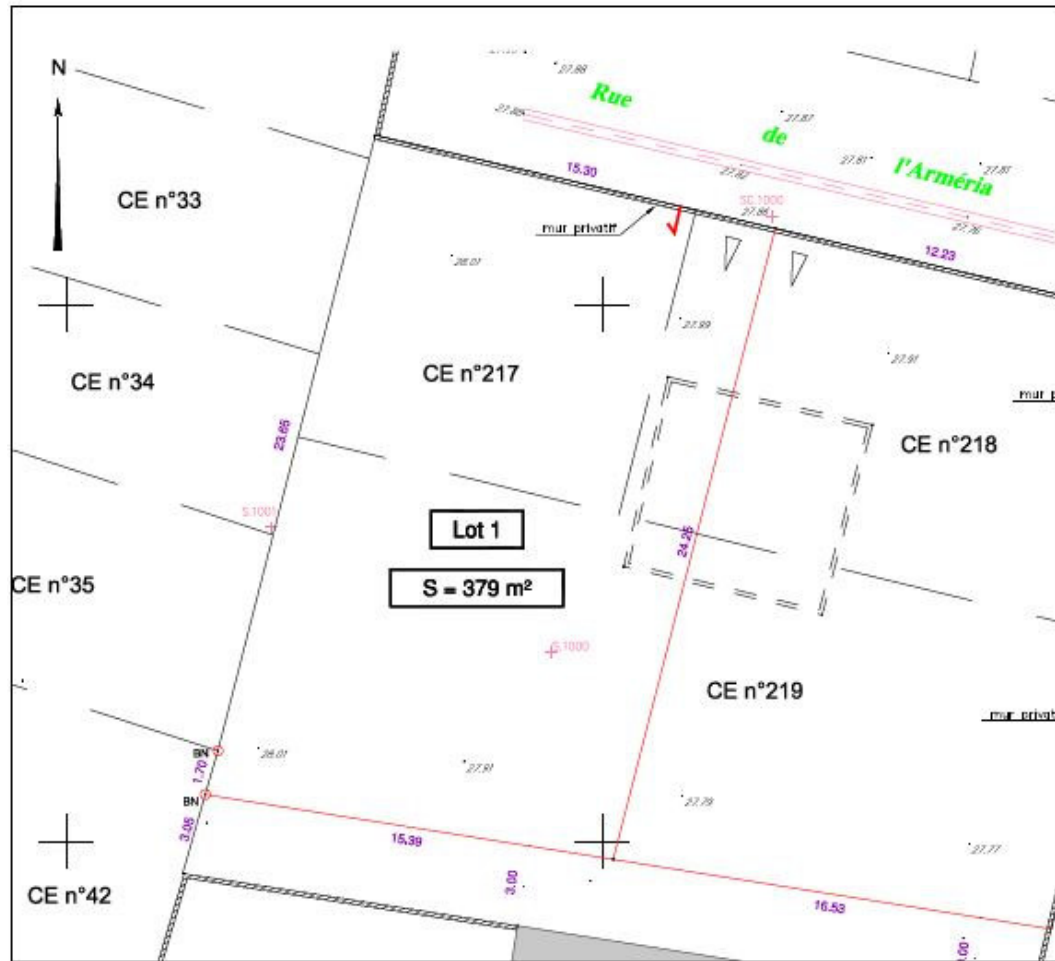
Adressage : 19 rue de l'ARMÉRIA ;

Zonage Plan Local d'Urbanisme : UCa.

Lauréat : M. Baptiste FOURNIER



**Plan d'ensemble**



**Extrait du document d'arpentage**

**Considérant** les critères permettant de bénéficier de l'acquisition d'un terrain constructible appartenant à la Commune votés lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2022 (délibération référencée DEL NN/22/09/203) ;

**Considérant** les modalités du tirage au sort qui s'est tenu le 20 juin 2023 ;

**Vu** le code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis du service des Domaines référencé 2024-85113-00271 en date du 4 janvier 2024 ;

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **CEDE** l'immeuble cadastré 113 CE 282, 284 et 285 - 379m<sup>2</sup> à Monsieur Baptiste FOURNIER au prix de 66.325,00 € (175€/m<sup>2</sup>). (Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par l'acquéreur) ;
- ♦ **AUTORISE** madame la maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ♦ **INSCRIT** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [Budget Lotissement].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU